



La Rochelle, le 20 JUIN 2023

Madame le Maire,  
Monsieur le Maire,

Comme de nombreux autres territoires, le Département de la Charente-Maritime rencontre des difficultés dans le recrutement d'assistants familiaux.

Si la faible attractivité actuelle pour les métiers du social peut, en partie, expliquer cette pénurie de candidats, il semble évident que le métier d'assistant familial manque de visibilité.

Aussi pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès à l'information relative à ce métier essentiel de la protection de l'enfance, je suis heureuse de pouvoir m'appuyer sur vos divers canaux de communication communaux (bulletins municipaux, sites internet, réseaux sociaux...) pour relayer largement notre campagne dont le visuel est joint à ce mail.

Nous nous sommes engagés conjointement, dans le cadre de l'élaboration de nos Contrats de Proximité, à promouvoir le recrutement d'assistants familiaux sur l'ensemble du territoire ; cette communication en est une première action concrète.

Mes services se tiennent à votre disposition et seront heureux d'être destinataires de vos publications que vous pouvez leur faire parvenir à l'adresse suivante : [dir.com@charente-maritime.fr](mailto:dir.com@charente-maritime.fr).

Je vous remercie à nouveau de votre engagement à nos côtés au service des Charentais-Maritimes, et vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Sylvie MARCILLY



## CONNAISSEZ-VOUS LE MÉTIER D'ASSISTANT FAMILIAL ?

Être assistant familial, c'est accueillir à son domicile un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 21 ans, fragilisés par la vie et temporairement séparés de leur famille. C'est un métier essentiel, au service de ces mineurs ou jeunes majeurs, pour les accompagner, les aider à grandir, à se construire. Il requiert une grande disponibilité et une forte implication personnelle.

### Ce métier vous intéresse ?

Le Département de la Charente-Maritime vous accompagne à chaque étape de votre parcours : agrément, recrutement, formation et soutien professionnel.

Plus d'infos par mail [defpmi.asfam@charente-maritime.fr](mailto:defpmi.asfam@charente-maritime.fr)  
et sur la rubrique parents / petite enfance de notre site internet :

[charente-maritime.fr](http://charente-maritime.fr)

